



CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La présidente du CPEQ copréside la campagne Défi Climat 2009

Le 10 mars dernier, la campagne Défi Climat 2009 était officiellement lancée simultanément à Québec et à Montréal. Cette campagne constitue une initiative du Conseil régional de l'environnement de Montréal, en partenariat avec Équiterre, la Conférence régionale des élus de Montréal et le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale.

La présidente du CPEQ, Mme Hélène Lauzon, ainsi que M. Steven Guilbault, d'Équiterre, coprésident la deuxième édition de Défi Climat. Cette campagne, qui s'échelonne du 23 mars au 24 avril 2009, vise à mobiliser les entreprises, les institutions ainsi que les citoyens de la région de Montréal et de la région de Québec pour contrer les effets des changements climatiques. En particulier, Défi climat vise trois objectifs principaux :

- Favoriser une prise de conscience du rôle et des responsabilités des citoyens et des entreprises pour lutter contre les changements climatiques;
- Créer un mouvement citoyen favorable aux mesures de réduction des



La présidente du CPEQ, Hélène Lauzon, copréside la campagne Défi Climat 2009.

émissions de gaz à effet de serre (GES);

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de façon significative.

En 2008, environ 130 organisations de la région de Montréal s'étaient engagées à sensibiliser et à mobiliser leurs employés. En 2009, l'objectif est de mobiliser 250 organisations, ce qui contribuerait à rejoindre environ 200 000 individus. Pour sa part, le CPEQ entend motiver ses membres à s'inscrire à ce programme.

Pour plus d'information sur le Défi Climat 2009, visitez son site Internet à l'adresse suivante : www.deficlimat.qc.ca.



DANS CE NUMÉRO

Activités du CPEQ	
Défi Climat	1
Colloque sur l'acceptabilité sociale des projets et des entreprises	2
Lancement du nouveau site Internet	3
Conférence sur l'approvisionnement responsable	3
Les midis du développement durable— Première conférence Midi	4
Les midis du développement durable— Deuxième conférence Midi	5
Formation de base sur les changements climatiques	6
Matières résiduelles— Lettre de commentaire envoyée au CCME	7
Calendrier des événements du CPEQ	7
Activités provinciales	
Matières résiduelles	8
Protection de l'eau	8
Nouvel organigramme du MDDEP	8
Activités fédérales	
Évaluation environnementale	9
Substances chimiques	9
Activités internationales	10
Autres événements	10

COLLOQUE SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS

Une première opportunité d'échange pour les différentes parties

Le 24 mars dernier, le colloque sur l'acceptabilité sociale des projets et des activités des entreprises s'est tenu à l'Hôtel InterContinental de Montréal. Seize panélistes invités et près de quatre-vingt membres ont participé à ce tout premier colloque organisé par le CPEQ et animé conjointement par Mme Louise Roy, présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, et par M. André Beauchamp, consultant en environnement.

Puisque les panélistes invités provenaient d'une grande variété de milieux (ministères, municipalités, universités, entreprises privées, groupes de pression) et de formation (éthique, droit, urbanisme, environnement, sociologie, théologie, etc.), la rencontre a permis aux participants de mieux comprendre les obstacles et les enjeux liés à la réalisation de grands projets au Québec et a fourni une opportunité de rapprochement entre les parties prenantes.

Dans la première partie, les panélistes ont traité de l'évolution de la faisabilité des projets au Québec. Ce premier panel a permis aux participants d'alimenter leur réflexion notamment sur la dichotomie qui existe entre le développement et l'immobilisme, sur les différentes perceptions qui peuvent coexister entre les parties prenantes, et sur les arguments éthiques derrière l'opposition aux projets.

Le deuxième panel du colloque portait sur la perception et l'évaluation des risques. Dans cette deuxième partie, les participants ont pu comprendre l'approche privilégiée par le ministère de la Santé et des services sociaux lors de l'allocution du Dr Alain Poirier, Directeur national de la santé publique et sous-ministre-adjoint de ce ministère. Les panélistes invités ont également abordé les questions de l'évolution et de l'utilisation du principe de précaution et de la perception du risque par les groupes de pression et par le public. Aussi, M. Bob van Oyen, sous-ministre, Directeur général des politiques au MDDEP a traité des processus d'autorisation prévus dans la *Loi sur la qualité de*

l'environnement (LQE) et de la divulgation d'information des risques associés aux projets.

Durant le dîner, les participants ont eu le privilège d'entendre une allocution de M. Normand Bergeron, sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qui a partagé sa compréhension de l'acceptabilité sociale des projets au Québec, fruit de sa grande expérience au sein du ministère.

Lors du troisième panel, l'éditorialiste de La Presse, André Pratte et le Directeur du journal Le Devoir, Bernard Descôteaux, ont fourni aux participants l'opportunité de mieux comprendre le rôle des médias et les techniques de communication entourant la réalisation de projets. Notamment, les participants ont pu comprendre l'importance, en amont de tout projet, de définir l'image de leurs projets, d'être proactif, d'anticiper les oppositions possibles et d'assurer une transparence totale.

En dernière partie, une table ronde, animée par Mme Louise Roy et regroupant différentes parties prenantes, était consacrée à la recherche de pistes de solution. Les panélistes ont notamment soulevé l'importance de rétablir la confiance dans les organismes chargés de délivrer les certificats d'autorisation, le besoin de synergie entre les promoteurs, les groupes environnementaux et les municipalités dans la réalisation des projets, le droit du public d'être consulté et d'être informé des projets et la nécessité de ne pas effriter les structures existantes, tel le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

En somme, le Colloque a été grandement apprécié des participants et des invités pour l'ouverture, l'échange et le rapprochement qu'il a suscités entre les différentes parties prenantes et pour les pistes de solutions optimistes auxquelles il a donné naissance. Si vous souhaitez consulter les présentations de certains panélistes, vous pourrez les trouver sur le site Internet du CPEQ, sous la rubrique Publication/Publications réservées aux membres.

LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET

Si, depuis février dernier, vous avez eu l'opportunité de naviguer sur le nouveau site internet du CPEQ (www.cpeq.org), vous avez sans doute constaté que le site contient de nouvelles rubriques et fournit plus d'informations à ses membres. En effet, le nouveau site du CPEQ contient désormais une description de l'organisation et de notre mission, un calendrier de nos activités, de nos cours de formation, une description de nos comités de travail ainsi que de nos comités conjoints. De plus, les publications du CPEQ sont désormais accessibles, tels que les communiqués hebdomadaires, les bulletins, les mémoires ou les prises de positions du CPEQ.

Vous noterez que certaines informations sur notre

site ne sont réservées qu'à nos membres, de même que la section consacrée au développement durable. Dans cette section, vous trouverez des outils d'accompagnement pour vous aider à implanter une démarche de développement durable au sein de votre entreprise.

Aussi, il sera désormais possible de s'abonner ou de renouveler son abonnement au CPEQ, de même que de s'inscrire à nos activités, sessions de formation, comités de travail ou comités conjoints par l'intermédiaire de notre site internet.

Bonne navigation!

CONFÉRENCE SUR L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Le 18 février dernier, le CPEQ organisait une conférence d'une demi-journée sur l'approvisionnement responsable à l'Hôtel InterContinental, à Montréal. Les conférenciers invités étaient :

- M. François Dalpé, chef divisionnaire adjoint, Responsabilité d'entreprise et environnement, Bell;
- M. Roger Ménard, directeur approvisionnement, Vice-présidence Desjardins Services administratifs, Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- M. Yanik Deschênes, directeur des affaires corporatives au Québec, Walmart Canada;
- Mme Carole Villeneuve, responsable du développement durable, Loto-Québec;
- Mme Hélène Wilson, chef environnement, Direction principale, Centre de services partagés, Hydro-Québec;
- M. Michel Beaudoin, conseiller environnemental, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;

- M. Robert Lauzon, directeur, Bureau de coordination du développement durable, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les conférenciers ont partagé avec les membres du CPEQ les initiatives mises en œuvre au sein de leur organisation en matière d'approvisionnement responsable. Voici quelques-unes des démarches implantées :

- Adoption d'un code d'éthique à l'usage des fournisseurs;
- Questionnaire destiné aux fournisseurs pour connaître leurs pratiques en environnement, santé et sécurité au travail, etc.;
- Intégration de principes de développement durable dans les processus d'appel d'offres;
- Inspection d'usines situées à l'étranger pour s'assurer du respect des droits de l'homme;
- Achats locaux;
- Favoriser des fournisseurs qui adoptent de bonnes pratiques environnementales, etc.

Pour en savoir plus sur ces pratiques, nous vous invitons à télécharger les présentations des conférenciers sur le site Internet du CPEQ. Assurez-vous d'accéder au site en tant que membre et choisissez «Publications pour membres/Développement durable».

LES MIDIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA PREMIÈRE CONFÉRENCE-MIDI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UN SUCCÈS

« Obtenir l'engagement de la haute direction », « avoir une vision d'ensemble », « impliquer l'organisation dans son entier », « ne pas essayer de tout faire en même temps » : voici quelques-uns des principaux messages transmis par les conférenciers lors du premier Midi du développement durable. Cette première conférence-midi du développement durable se déroulait le 4 février dernier, à l'Hôtel InterContinental, à Montréal. Au cours de cet événement, qui a attiré plus de 75 personnes, trois conférenciers provenant d'entreprises de secteurs d'activités différents et de taille variée, ont partagé leur expérience de mise en œuvre du concept du développement durable au sein de leur organisation.

Dans un premier temps, M. Daniel Tremblay, vice-président principal, responsabilité sociale de l'entreprise, des compagnies Loblaw ltée, a expliqué comment les 1 000 magasins d'alimentation du groupe Loblaw appliquent le concept du développement durable. Leur démarche de développement durable repose sur cinq principes : respecter l'environnement, faire preuve d'intégrité en matière d'approvisionnement responsable, faire une différence positive dans la collectivité, refléter les diversités culturelles du Canada et constituer un milieu de travail stimulant. M. Tremblay a expliqué que le succès de la démarche de Loblaw repose en grande partie sur le ferme engagement de la haute direction à demeurer l'un des meilleurs citoyens corporatifs au Canada. De plus, M. Tremblay a mis l'accent sur l'importance d'adopter un plan d'action réaliste et de mesurer les résultats à l'aide d'indicateurs de performance. M. Tremblay a précisé qu'il est impossible de tout faire ; il est donc important de se fixer des objectifs réalistes et de mener à terme les actions qui apporteront de réels impacts.

La deuxième conférence était animée par Mme Maria Martinez, coordonnatrice au développement durable chez Liberté, une entreprise manufacturière de produits laitiers dénombrant

plus de 250 employés. Mme Martinez a indiqué que la démarche de développement durable de Liberté avait été initiée en 2006 par certains dirigeants de l'entreprise, en raison de leurs valeurs personnelles, mais également pour se démarquer de la concurrence. Un diagnostic environnemental basé sur l'approche de cycle de vie a permis à Liberté d'identifier les aspects comportant davantage d'impacts sur l'environnement. Par la suite, une équipe de développement durable a été mise sur pied et un poste de coordonnateur du développement durable a été créé. L'entreprise a choisi de débiter sa démarche en établissant un plan d'action environnemental qui repose sur trois principes : l'approche cycle de vie, le concept de réduction à la source et la rentabilité économique. Parmi les actions mises en œuvre, Liberté a intégré des principes d'approvisionnement responsable en transigeant avec des fournisseurs locaux et en optimisant ses activités de transport pour réduire le kilométrage parcouru pour la livraison de ses produits. De plus, Liberté a réduit ses emballages et a amélioré sa gestion des cartons à recycler.

Mme Martinez a également indiqué que le succès de la démarche de Liberté repose sur la création d'une culture de développement durable à l'interne qui passe en grande partie par la sensibilisation des employés. Enfin, en 2009, Liberté ajoutera un volet social à sa démarche, qui sera axé sur la sensibilisation de ses fournisseurs et de sa clientèle, sur l'engagement sociétal et sur la création d'un milieu de travail stimulant.

Le troisième conférencier, M. Simon Robert, expert en développement durable, a présenté la démarche de développement durable de Rio Tinto, Fer et Titane inc. M. Robert a expliqué avoir été récemment embauché par l'entreprise pour coordonner les activités de développement durable de cette entreprise de Sorel-Tracy dénombrant plus de 2 000 employés. Une des premières actions posées par M. Robert en débutant ses fonctions fut de rencontrer les dirigeants des différents départements et installations. (suite à la page 5)

LA PREMIÈRE CONFÉRENCE-MIDI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UN SUCCÈS (suite de la page 4)

Cette démarche lui a permis de constater que plusieurs actions de développement durable étaient mises en œuvre de part et d'autre au sein de l'entreprise, mais sans une vision d'ensemble. En rencontrant les différents chefs de département de façon individuelle, M. Robert a également constaté que plusieurs d'entre eux n'avaient qu'une vague idée de ce que constitue le développement durable, mais l'appliquaient déjà parfois sans le savoir. M. Robert tentera maintenant d'élaborer un plan

d'action global de développement durable pour l'ensemble des opérations de Rio Tinto, Fer et Titane inc. et d'adopter des indicateurs permettant de mesurer les résultats de la démarche.

Les présentations des conférenciers peuvent être téléchargées par les membres du CPEQ, à la section Publications. Assurez-vous d'accéder au site en tant que membre et choisissez «Publications pour membres/Développement durable».

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE-MIDI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SE TIENDRA LE 1^{ER} AVRIL PROCHAIN ET PORTERA SUR LES INCITATIFS ÉCONOMIQUES PROVINCIAUX

La deuxième conférence-midi du développement durable se tiendra le 1^{er} avril 2009, de 11h00 à 14h00, à Montréal, à l'Hôtel Intercontinental. Les conférenciers suivants présenteront aux participants les incitatifs économiques provinciaux disponibles aux entreprises dans le domaine du développement durable:

- M. Charles Larochelle, sous-ministre adjoint à la Direction générale des changements climatiques, de l'air et de l'eau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Mme Madeleine Caron, sous-ministre adjointe à la Direction générale de l'Industrie et du Commerce du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- Mme Luce Asselin, présidente de l'Agence de

l'efficacité énergétique;

- M. Vincent Pouliot, chef des services à l'efficacité énergétique chez Gaz Métro;
- M. Jean-Charles Vincent, directeur du développement des affaires et de la qualité du service chez Investissement Québec.

Notons également que des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sera présent dans la salle pour répondre à des questions, le cas échéant.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette deuxième conférence des midis du développement durable du CPEQ. Pour plus d'information ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec nous au 514 393-1122 ou par courriel à l'adresse info@cpeq.org.

Nouveau livre sur le développement durable

L'auteur Chris Laszlo a publié un nouveau livre sur le développement durable intitulé : «*Sustainable Value: How the World's Leading Companies Are Doing Well by Doing Good*». Le stratège en développement durable y explique la valeur financière que peut apporter l'implantation d'une démarche de développement durable au sein de leur entreprise. L'auteur y décrit la démarche de grandes entreprises et fournit aux lecteurs des outils et méthodes concrètes pour faire du développement durable une valeur ajoutée. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet de l'auteur à l'adresse suivante :

<http://www.sustainablevaluebook.com/index.html>. Vous pourrez y télécharger deux chapitres gratuitement, ainsi que commander en ligne le livre.

COURS DE FORMATION DE BASE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES UNE FORMATION A EU LIEU LE 12 MARS DERNIER

Le 12 mars dernier, le CPEQ accueillait pour la seconde fois M. Mustapha Ouyed, directeur de projets en développement durable et changements climatiques de la firme Golder Associés, pour une formation sur les changements climatiques. L'atelier de formation d'une demi-journée visait à faire le point sur l'évolution de ce dossier stratégique et de permettre aux participants de mieux anticiper ses impacts potentiels sur leurs activités.

Dans un premier temps, les participants ont pu se familiariser avec les notions et principes de base que sont les gaz à effet de serre, le phénomène de réchauffement planétaire, la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto. Excellent vulgarisateur, M. Ouyed a également su expliquer le fonctionnement des systèmes de plafond et échanges des crédits d'émissions ainsi que du marché du carbone.

Dans un deuxième temps, les participants ont mieux compris la législation relative aux GES en vigueur au Québec et au Canada, ainsi que celle à venir. Les participants se sont ainsi familiarisés avec le cadre réglementaire fédéral sur les GES, le plan d'action du Québec sur les changements climatiques et la redevance provinciale sur le carbone. M. Ouyed a également abordé le plan d'ensemble en efficacité énergétique du Québec ainsi que les principes de base de la *Western Climate Initiative* et leur implantation au Québec.

L'atelier a permis aux participants et au CPEQ d'identifier les préoccupations et questionnements des entreprises du Québec dans ce dossier. En outre, la pertinence et l'actualité des informations, ainsi que l'effort de vulgarisation du formateur ont été grandement appréciés des participants.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CPEQ

NIMONIK

Experts en développement de logiciel et en conformité légale en environnement

MARCHÉ CLIMATIQUE DE MONTRÉAL

Marché d'échange des contrats relatifs aux émissions de polluants atmosphériques et de GES

STABILIS INC.

Experts techniques et conseil en ingénierie et en environnement

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

Holding industriel et financier mis sur pied par le gouvernement du Québec

WAL-MART

Vente au détail de biens et services

ERNST & YOUNG, S.R.L.\S.E.N.C.R.L.

Entreprise spécialisée en audit, conseil, droit, fiscalité et transactions

SOBEYS QUÉBEC INC.

Vente au détail et distribution de produits alimentaires

ENVIRO COMPÉTENCES

Comité sectoriel de main d'œuvre de l'environnement

CBC\RADIO-CANADA

Société d'État offrant des services de radiodiffusion et de télédiffusion

MATIÈRES RÉSIDUELLES

LE CPEQ TRANSMET UNE LETTRE DE COMMENTAIRES AU CCME PORTANT SUR LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Le 25 février 2009, le CPEQ transmettait au Président du groupe de travail sur la responsabilité élargie des producteurs du Conseil canadien des ministres de l'environnement, M. Don Jardine, une lettre de commentaires portant sur un rapport effectué pour le compte du CCME et visant à établir des indicateurs permettant de comparer les différents systèmes de financement de la gestion des matières résiduelles à travers le Canada.

Publié en décembre 2008, ce rapport intitulé « Vers un projet de plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs », formule des définitions et des principes sur la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) et servirait d'outil pour établir les règles d'une politique officielle de responsabilité élargie des producteurs. Le comité sur les matières résiduelles du CPEQ s'est réuni afin de commenter ce document.

Dans sa lettre, le CPEQ reconnaît la nécessité d'établir des indicateurs de performance permettant de comparer les programmes des provinces. Une telle initiative permettrait de justifier les coûts d'une province à l'autre ainsi que de favoriser les débouchés. Toutefois, le CPEQ déplore le fait que le rapport propose des indicateurs communs pour des matières qui ne peuvent pas être comparées entre elles et qui font l'objet, bien souvent, d'une réglementation provinciale différente. Selon le comité sur les matières rési-

duelles du CPEQ, le rapport propose une unité de mesure commune alors que les matières visées ne peuvent toutes être mesurées avec une unité uniforme.

Quant à la notion de Responsabilité élargie des producteurs, le CPEQ souligne que le concept n'est pas clairement défini. Selon le CPEQ, la lecture du rapport ne permet pas de savoir si c'est le producteur qui assumerait la responsabilité de prendre en charge le produit. Il est permis de se demander si le rapport s'intéresse véritablement au concept de REP ou simplement à la question du financement des programmes de consigne et de recyclage.

Finalement, le CPEQ soulève certaines préoccupations relativement au rôle que serait appelé à jouer le CCME dans ce domaine. En effet, le CPEQ est d'avis que les entreprises sont déjà assujetties à une série d'obligations de divulgation de données au sein de leur province ainsi qu'au sein des associations auxquelles elles appartiennent. Le CPEQ redoute donc que les obligations des entreprises soient amplifiées si le CCME est appelé à jouer un rôle à cet égard. Par conséquent, le CPEQ recommande que les indicateurs de performance au Canada soient élaborés par les organismes de financement déjà existants et qu'au besoin, les données obtenues soient divulguées aux autorités gouvernementales des provinces appelées à en discuter au sein du CCME.

ÉVÉNEMENTS DU CPEQ

LES MIDIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

«Les incitatifs économiques en développement durable»

1^{er} avril 2009, de 11h00 à 14h00

À l'Hôtel InterContinental, à Montréal

ATELIER SUR LA DIVULGATION D'INFORMATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

9 avril 2009, de 8h30 à 12h00

Au bureau du CPEQ

FORMATION DE BASE EN ENVIRONNEMENT

14 avril 2009 : Module 1 - Cadre

législatif et réglementaire

15 avril 2009 : Module 2 - Gestion

environnementale

De 8h30 à 16h30, au bureau du CPEQ

COMITÉ CONJOINT CPEQ-MDDEP ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

28 avril 2009, de 8h30 à 14h00

À l'Hôtel InterContinental, à Montréal

COMITÉ CONJOINT CPEQ-ENVIRONNEMENT CANADA

21 mai 2009, de 9h30 à 13h30

À l'Hôtel InterContinental, à Montréal

ACTIVITÉS PROVINCIALES



MATIÈRES RÉSIDUELLES

MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ENFOUISSEMENT ET L'INCINÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :

Le 25 février dernier, le décret 82-2009 édictant le Règlement modifiant le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles était publié dans la Gazette officielle du Québec. Le but de cette modification est de permettre aux dépôts de matériaux secs, qui respectent les dispositions du Règlement sur

l'étanchéité et le captage des lixiviations applicables aux lieux d'enfouissement technique, de rester ouverts. Rappelons que le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles prévoyait leur fermeture le 19 janvier 2009. Le décret 82-2009 ainsi qu'une version à jour du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* sont disponibles sur le site Internet du CPEQ, à la section « Publications/Publications pour les membres/Matières résiduelles ».

PROTECTION DE L'EAU

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LA DÉLIMITATION DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

Le 25 mars 2009, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 28 intitulé «*Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu*». Ce projet de loi détermine la localisation des limites du domaine hydrique de l'État le long d'une partie de la rivière Richelieu, afin de conférer une plus grande sécurité juridique à ces titres de propriété. Aussi, le projet de loi vise à assurer une meilleure protection des milieux humides qui longent la rivière Richelieu. Vous trouverez une copie de ce projet de loi sur le site du MDDEP à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/Projets-loi/Publics/09-f028.htm>

PROJET DE LOI 92 SUR L'EAU : DÉPÔT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 18 mars 2009, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale le projet de *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. Le projet de loi vise notamment à affirmer le statut juridique de l'eau en tant que ressource collective. Ce projet de loi a fait l'objet de consultation à l'automne 2008 dans le cadre des travaux de la Commission sur les transports et l'environnement et le CPEQ avait produit un mémoire. Il est possible de télécharger le projet de loi à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/Projets-loi/Publics/09-f027.htm>

ORGANIGRAMME DU MDDEP

CHANGEMENT À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU MDDEP

Le 26 mars 2009, la sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Madeleine Paulin, a procédé à un

changement de la structure administrative du MDDEP. Vous trouverez le nouvel organigramme du MDDEP sur le site du ministère à l'adresse suivante: <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/inter.htm>

ACTIVITÉS FÉDÉRALES**ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**
Entrée en vigueur de deux nouveaux règlements**AJOUTS À LA LISTE D'EXCLUSION**

Le 19 mars 2009, le *Règlement modifiant le règlement de 2007 sur la liste d'exclusion* a été publié dans la Gazette officielle du Canada. Les modifications proposées par ce règlement consistent essentiellement à supprimer l'obligation de mener une évaluation environnementale pour certains projets d'infrastructure, notamment divers types d'immeubles, des réseaux d'autobus et de transport rapide, ainsi que des nouveaux réseaux d'approvisionnement en eau. Les articles 1, 3 et 5 de ce règlement sont entrés en vigueur le 12 mars 2009. Les articles 2, 4 et 6 entreront en vigueur le 31 mars 2011. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale à l'adresse suivante : <http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=Fr&xml=2013C494-3F25-40F2-B934-1A63145F5247>

SUBSTITUTION DU PROCESSUS FÉDÉRAL D'ÉVALUATION PAR UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PROVINCIALE

Le 19 mars 2009, le Règlement visant à adapter le processus d'évaluation environnementale des projets d'infrastructure a été publié dans la Gazette officielle du Canada. En vertu de ce nouveau règlement, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* sera adaptée afin de permettre de remplacer le processus fédéral d'évaluation par une évaluation environnementale provinciale. Ce remplacement sera toutefois soumis à l'approbation du ministre fédéral de l'environnement, qui devra prendre en compte certains facteurs et critères énoncés dans la Loi. Ce règlement est entré en vigueur le 12 mars 2009.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale à l'adresse suivante : <http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=Fr&xml=2013C494-3F25-40F2-B934-1A63145F5247>

SUBSTANCES CHIMIQUES**Publications d'avis concernant les substances des 9e et 10e lots****AVIS CONCERNANT LES SUBSTANCES DU GROUPE 9 DU DÉFI**

Le 14 mars 2009, un avis concernant les substances du groupe 9 du Défi a été publié dans la Gazette officielle. Conformément à cet avis, toute personne ayant, au cours de l'année civile 2006, fabriqué, importé ou utilisé une substance du groupe 9 du Défi en quantité visée devra communiquer les renseignements requis à l'annexe 3 au ministre de l'environnement, au plus tard le 14 juillet 2009. Pour plus de détails sur cet avis, nous vous invitons à consulter la Gazette du Canada à l'adresse suivante : <http://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2009/2009-03-14/html/notice-avis-fra.html#d10>

AVIS DE DIVULGATION DU DIXIÈME LOT DE SUBSTANCES VISÉES PAR LE DÉFI

Un avis de divulgation du dixième lot de substances visées par le Défi a été publié dans la Gazette officielle du 14 mars 2009. Les ministères de l'Environnement et de la Santé annoncent ainsi qu'ils comptent publier, en juin 2009, la documentation technique sur les 12 substances désignées pour le lot 10, énumérées à l'annexe 1 de l'avis. Pour plus de détails sur cet avis, nous vous invitons à consulter la Gazette du Canada à l'adresse suivante : <http://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2009/2009-03-14/html/notice-avis-fra.html#d109>

Activités internationales

Nouvelles mesures pour les entreprises canadiennes à l'étranger



Le 26 mars 2009, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce International, Stockwell Day, a annoncé de nouvelles mesures aidant les entreprises canadiennes des secteurs de l'exploitation minière et des hydrocarbures à assumer leurs responsabilités en matière sociale et environnementale dans leurs activités à l'étranger. Parmi les initiatives proposées, mentionnons :

- La création d'un Bureau du conseiller en responsabilité sociale des entreprises pour le secteur de l'extraction afin d'aider les entreprises à résoudre les difficultés sociales et environnementales relatives aux activités des entreprises extractives canadiennes à l'étranger;
- L'appui, par l'entremise de l'Agence canadienne

de développement international, de gouvernements étrangers pour renforcer leur capacité de gérer le développement de leurs ressources naturelles de façon durable et responsable ;

- La promotion de lignes directrices volontaires et reconnues à l'échelle internationale, au chapitre de la performance et de la reddition de comptes.

Pour plus de détails sur ces mesures, nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'adresse suivante : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr.aspx?lang=fra>

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Droit de l'environnement: Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Le 16 avril 2009, à Montréal

Le 29 avril 2009, à Québec

Organisé par Publications CCH

Pour information: www.cch.ca

Conférence et salon environnemental canadien 2009 (en anglais)

Les 20 et 21 avril 2009

Au Metro Toronto Convention Center

Pour information: www.canect.net

Formation - Gestion de cycle de vie

Le 23 avril 2009

À l'Hôtel InterContinental, à Montréal

Organisée par Novae

Pour information: www.novae.ca

Comptabilité environnementale et indicateurs de développement durable (en anglais)

Les 23 et 24 avril 2009

À Prague, République Tchèque

Pour information: www.ea-sdi.ujep.cz/

5e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement

Du 10 au 14 mai 2009

Au Palais des congrès, à Montréal

Pour information: www.5weec.uqam.ca/FR/

4 édition du Salon national de l'environnement

Du 19 au 21 juin 2009, à Montréal

Organisé par Terre nouvelle

Pour information: www.terrenouvelle.info

Document publié par le Conseil patronal de l'environnement du Québec

640, rue St-Paul Ouest, bureau 206, Montréal, Québec, H3C 1L9

Tél.: (514) 393-1122 Fax : (514) 393-1146

Courriel: info@cpeq.org Site Internet: www.cpeq.qc.ca



ÉQUIPE DE PRODUCTION :

Édition : Hélène Lauzon

Rédaction et mise en page : Julie Sauriol

Ce Bulletin de nouvelles ne peut être reproduit sans la permission écrite du CPEQ. This newsletter is also available in English